



CANADA SNOWBOARD COACHING PROGRAM (“CSCP”)
POLITIQUE RELATIVE À L'ÂGE MINIMUM

ÉNONCÉ DE POLITIQUE : CANADA SNOWBOARD S'EST ALIGNE SUR LA POLITIQUE A L'ÂGE MINIMUM DU PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR TOUTES LES PERSONNES SOUHAITANT PARTICIPER AU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT DE CANADA SNOWBOARD

Catégorie de politique: Programmes – Programme de coaching

Autorité d'approbation : Vice-président - Événements et engagement

Département: Événements et engagement

Date d'approbation: November 25, 2025

Prochaine date de révision: Tous les deux ans

Politiques connexes : Manuel opérationnel du CSCP

Définitions:

1. CSCP : Programme canadien d'entraînement de snowboard
2. PTSA : Association provinciale/territoriale de snowboard

Objectif:

3. Veiller à ce que tous les participants aient la possibilité d'obtenir une certification d'entraîneur tout en agissant conformément aux normes d'un leader raisonnable et responsable, en offrant un environnement sûr aux participants.
4. La formation des entraîneurs pour les personnes âgées de moins de 16 ans permet d'encourager les athlètes qui en sont à leur première expérience d'entraînement et de retenir ceux qui, autrement, abandonneraient le sport, tout en fournissant un soutien essentiel aux entraîneurs dans le cadre des programmes des clubs communautaires.

Champ d'application et utilisation:

5. Pour les personnes âgées de moins de 16 ans qui s'inscrivent à un atelier CSCP

Procédures:

6. La décision de fixer l'âge minimum pour s'inscrire à un atelier CSCP à moins de 16 ans est une décision spécifique à Canada Snowboard et à l'agence PTSA, fondée sur la nature, les circonstances et les exigences de ce sport dans la province ou le territoire.
7. Si une personne souhaite s'inscrire à un atelier CSCP, elle doit contacter son PTSA pour obtenir son accord. .
 - a. La PTSA communiquera avec le responsable du programme de coaching pour toute question nécessitant des éclaircissements.

Détails de la politique:



8. The minimum age for the designation for a l'âge minimum requis pour obtenir le titre d'entraîneur "certifié" est de 16 ans.
9. Les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 14 ans peuvent s'inscrire à l'atelier d'introduction au concours à condition que:
 - a) Les personnes âgées de moins de 16 ans ne sont pas autorisées à travailler avec des athlètes sans la supervision d'un entraîneur certifié CSCP.
10. Les personnes âgées de moins de 14 ans ne verront pas leurs qualifications enregistrées dans le casier.